

37^e Rallye de Saintonge

Règlement Particulier - Itinéraire Horaire

17-18 juillet 2026



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES.

ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 1... juin 2026
Ouverture des engagements : 1 juin 2026
Clôture des engagements : 6 juillet 2026
Parution du carnet d'itinéraire : 11 juillet 2026
Dates et heures des reconnaissances :11 et 12 juillet 9h00/12h00 - 14h00/18h00 17 juillet 9h00/12h00 - 14h00/22h00
Vérifications des documents le : 17 juillet de 15h30 à 20h00 parc expos Saintes
Vérifications techniques le : 17 juillet de 15h45 à 20h30 parc expos Saintes
Heure de mise en place du parc de départ le :17 juillet à 16h00 parc expos Saintes
Briefing des voitures d'encadrement(présence obligatoire)	17 juillet 19h00 PC parc expos
Briefing de la direction de course	17 juillet 19h30 PC parc expos.....
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :17 juillet à 19h30 parc expos Saintes
Publication des équipages admis au départ	17 juillet sur SPORTITY CODE
Publication des heures et ordre de départ.....	..17 juillet sur le site chronolive SPORTITY CODE
Départ de :	Saintes parc expos..... 18 juillet 2026. 8H00 (1^{er} VHC)
Publication des résultats partiels de la 1ere section et des heures et ordre de départ de la 2ème section	18 juillet A partir de à 12h00 SPORTITY
Arrivée à . Saintes	18 juillet 2026à partir...de 21h09.....1er VHC.....parc expos Saintes
Vérification finale le:	18 juillet... à 23h30 Lieu : garage Praud 17 Fontcouverte
Taux horaire de la main d'œuvre :.....	60 € TTC
Publication des résultats du rallye 30' au plus tard après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent:	
Remise des prix le :...18 juillet au podium arrivée	parc expos à Saintes.....

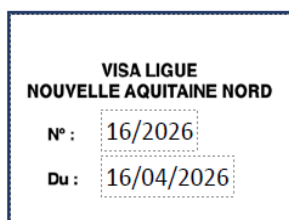
ARTICLE 1P ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Saintonge , organise le 37e rallye national de Saintonge en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la ligue du sport automobile NOUVELLE AQUITAINE NORD

Le **16/04/2026** sous le numéro **16/2026**

Et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **410** en date du **11 Mai 2026**



Comité d'Organisation

Président : Jacky Couturier

Vice-président Christophe Gaudin

Membres :

- D. BAUDRY (trésorier)
- D. LE MONNIER (commissaires)
- R. CAZAUGADE – A. GUICHETEAU (Resp ES)

SECRETARIAT DU RALLYE

- E. BOUGNAUD 35 Route de Salignac « Goux » 17800 PERIGNAC

Téléphone : 07-70-86-88-07 mail : asa.rallyedesaintonge@gmail.com

Permanence du Rallye : 1 juin au 16 juillet : secrétariat du rallye. 9h00 / 19H00

17 au 19 juillet : parc expos Saintes 9h00 / 22H00

Organisateur technique

Nom : ASA de Saintonge représentée par M. Couturier ou toute autre personne dûment mandatée

Adresse : 2 rue des passeroses 17460 PREGUILLAC 06.82.38.04.15 jacky.couturier@sfr.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1 OFFICIELS

PRESIDENT COLLEGE	J.Luc Phelipeau	9060	10-18
MEMBRE	HenriLouis leguellaut	5555	11-04
MEMBRE	Condemine catherine	56617	10-18
DIRECTEUR DE COURSE PC	Roger Desmoulins	4799	11-10
ADJOINT PC	Pierre Schubler	27374	12-02
ADJOINT PC	Melvin Fraigne	253226	11-04
DR COURSE DELEGUE ES	Gilles Merliot	10396	12.02
ADJOINT	Gaetan Giraudeau	359767	10-12
DIRECTEUR COURSE STAGIAIRE	Jean-Marie blondel	295375	11-24
Dr course POINT INTER	Jean marie Carof	203852	11-01
Dr COURSE DELEGUE ES	Jean.Pierre Raymond	12215	10-04
ADJOINT	Christian Isnard	210777	12-02
MEDECIN CHEF AU PC	Jean François Billes	13557	10-04
VOITURE TRICOLERE	Gabriel Gianolio	7760	12.02
COM. TECHNIQUE RESP.	Jean Claude Brigaud	13558	11-17
COM TECHNIQUE	Christel Persehayé	322980	11-17
COM. TECHNIQUE	Luc gourdon	163936	12-02
COM. TECHNIQUE	Regis Béreau	136886	12.01
COM. TECHNIQUE	Eric Gauthier	196863	10-15
COM.TECHNIQUE	Alexandre Bouron	329549	11-01
RELATIONS CONCURRENTS	Fernand Kamp	50053	11-10
RELATIONS CONCURRENTS	Jean Philippe	22816	10-06
RELATION CONCURRENTS	En cours		
RELATIONS AVEC PRESSE	Jacky Couturier	8316	11-04
SPEAKER	Jean Paul Bizard	7949	11-01
CLASSEMENTS chronolive	Sylvain Bergeron	50286	11-01

1.2P. ELIGIBILITE

Le 37e Rallye national PEA de Saintonge compte pour :

- la coupe de France des rallyes 2026 coefficient 3
- le championnat de la ligue régionale Nouvelle Aquitaine Nord 2026

1.3 VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives. Qui auront lieu au parc des expos à Saintes ou un parc remorque sera mis à leur disposition. Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au garage PRAUD à Fontcouverte, le tarif horaire de la main d'oeuvre est de 60,00€ ttc.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P , CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 37e rallye de Saintonge doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 7 JUILLET 26

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **140 voitures** maximum pour les deux rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 500,00 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1000,00 €

le chèque devra être libellé à l'ordre de : **RALLYE DE SAINTONGE**.

3.1.12P. **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.** En cas de liste d'attente, seront pris en priorité les concurrents ayant acquitté leurs droits d'engagement.

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- * aux concurrents dont l'engagement aura été refusé.
- * au cas où le rallye n'aurait pas lieu.
- * aux concurrents ayant abandonné lors d'une épreuve proche dans le temps du rallye de Saintonge sur justificatif.

La retenue sera :

30% pour les forfaits reçus 8 jours et + avant les vérifications.

50% pour les forfaits reçus jusqu'aux vérifications.

3.3 p ordre des départs

Après le 1er regroupement pour la section/étapes suivantes, le départ pourra être donné dans l'ordre du classement provisoire, hors pénalités routières (éventuellement à l'issue de la dernière ES courue) avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés en " nouveau départ après abandon" par le collège des commissaires sportifs quand le cas est prévu.

La présentation des équipements ne sera pas obligatoire. Des contrôles seront effectués au cours du rallye, par les commissaires techniques.

Conforme au règlement standard FFSA.

Le départ de la 2eme section sera établi selon le classement à l'issue de la 1ere ES

Hors pénalités .

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La présentation des équipements aux vérifications techniques est facultative.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement au parc des expos à Saintes seules les voitures munies de l'autocollant « ASSISTANCE » seront autorisées sur le parc d'assistance.

LE PARC ASSISTANCE SERA OUVERT AUX CONCURRENTS LE VENDREDI 17 JUILLET à PARTIR DE 8H00 LES CONCURRENTS SUR LE PARC D'ASSISTANCE DOIVENT PRENDRE EN CHARGE L'EVACUATION DE LEURS DECHETS ET LAISSER LEUR EMPLACEMENT PROPRE

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 : identification des voitures.

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2 Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif à venir au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de Saintonge représente un parcours de 264.400 kms

Il est divisé en 1 étape et 4 sections.

Il comporte ...8...épreuves spéciales d'une longueur totale 129.200 kms

Les épreuves spéciales sont : 1-3-5-7- BUSSAC 19.200 KMS

2-4-6-8- BRIZAMBOURG 13.100 KMS

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 (trois)

Elles sont autorisées les :

samedi 11 juillet 2026 de 9h00 à 12h00 – 14h00 à 18h00

dimanche 12 juillet 2026 de..... 9h00 à 12h00 – 14h00 à 18h00

vendredi 17 juillet 2026 de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 22h00

le ROAD-BOOK sera envoyé par mail à chaque équipage officiellement engagé

la semaine avant le week-end des reconnaissances

la remise des stickers et le pré-contrôle administratif (si besoin est) se feront au parc des expos à Saintes dans le hall d'entrée, le samedi 11 et le dimanche 12 de 8h30 à 12h30. Le vendredi 17 juillet à partir de 8h30 au parc des expos.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.2p les signes distinctifs des commissaires sont :

commissaires de route = combinaison orange

chef de poste = chasubles avec fonction imprimée

autres officiels = chasuble avec fonction imprimée.

7.3

Le concurrent pourra réintégrer le rallye après l'entrée de son véhicule en parc fermé au plus tard 30 minutes avant le départ de la section qui suit celle de son abandon, après validation du commissaire technique."

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

LES PRIX EN ESPECES SONT CUMULABLES

GRUPE :	4 à 6 partants	1er 100,00€	2e 75,00 €	3e 50,00€
	7 partants et +	1er 180,00€	2e 130,00	3e 90,00€
CLASSES	1 à 5 partants	1er 200 ,00 €		
	6 à 9 partants	1er 400,00 €	2e 180,00 €	
	10 et +	1er 400,00 €	2e 180,00 €	3e 80,00 €

Un trophée sera remis :

- Aux 3 premiers du scratch.
- Chaque équipage classé.

la remise des prix se déroulera au podium le samedi 18 juillet 26
les chèques seront expédiés aux récipiendaires par la poste.

RALLYE DE SAINTONGE

ITINERAIRES - HORAIRES

Samedi 18 juillet 2026

SECTION 1

CONTROLES	ITINERAIRE	KILOMETRAGE			TEMPS	
		PARTIE L	ENTRE CH	TOTAL	IMPAR	1 ^{ère} VOITURE
CH 0	Sortie Parc fermé/entrée assistance	0,00	0,00	0,00		8h00
	PARC ASSISTANCE				0h15	
CH 0 A	Sortie Parc Assistance	0,500		0,500		8h15
CH 1	Carrefour grand fief /route de beauchail BUSSAC	7.900	7.900	8.400	0h25	8h40
	NEUTRALISATION	0,300		8.700	0h03	
D. ES 1	carrefour beauchail/ch piffeterie Bussac	0,00				8h43
A. ES 1	Arrivée ES1 carref. route de Juicq/chemin blanc	19.200				
STOP	Route de la mare Juicq	0,800				
CH 2	VC Brizambourg	9.900	29.900	38.600	0h40	9h23
	NEUTRALISATION	0,100		38.700	0h03	
D. ES 2	DEPART ES 2 VC/VC Brizambourg	0,00				9h26
A. ES 2	. VC chez Tachet ECOYEUX	13.100				
STOP	Carrefour VC/VC chez tachet Ecoyeux	0.300				
CH 2 A	Parking lycee Palissy Saintes	12.000			0h40	10h06
CH 2 B	Entrée parc regroupement parc expos Saintes	2.000	27.400	66.100	0h10	10h16
	<u>PARC DE REGROUPEMENT</u>					

SECTION 2

CONTROLES	ITINERAIRE	KILOMETRAGE			TEMPS	
		PARTIEL	ENTRE CH	TOTAL	IMPART	1 ^{ère} VOITURE
CH 2 C	Sortie Parc regroupement/entrée assistance			66.100		12h36
	PARC ASSISTANCE				0h30	
CH 2 D	Sortie Parc Assistance	0,500	05,00			13h06
CH 3	Carr rue des pommiers X VC 407 Ecoyeux	7.900	7.900	74.500	0h25	13h31
	NEUTRALISATION	0,300		74.800	0h03	
D. ES 3	carrefour beauchail /ch ; piffeterie Bussac	0,00				13h34
A. ES 3	Arrivée ES 3 carrefour route de juicq/ch ; blanc	19.200				
STOP	Route de la mare Juicq	0,800				
CH 4	Vc Brizambourg	9.900	29.900	104.700	0h40	14h14
	NEUTRALISATION	0,100		104.800	0h03	
D. ES 4	Carr. Vc/vc Brizambourg	0,00				14h17
A. ES 4	Vc chez Tachet Ecoyeux	13.100				
STOP	Carrefour vc/vc Ecoyeux	0.300				
CH 4 A	Parking palissy Saintes	12.000			0h40	14h57
CH 4 B	Entrée parc regroupement parc expos Saintes	2.000	27.400	132.200	0h10	15h07
	<u>PARC DE REGROUPEMENT</u>				0h30	

Section 3

CONTROLES	ITINERAIRE	KILOMETRAGE			TEMPS	
		PARTIEL	ENTRE CH	TOTAL	IMPART	1 ^{ère} VOITURE
CH 4C	Sortie Parc de Regroupement / entrée assistance	0.00		132.200		15h37
	PARC ASSISTANCE				0h30	
CH 4D	Sortie Parc Assistance	05,00	0,500			16h07
CH 5	Carrefour rue des pommiers vc 407 Ecoyeux	7.900	8.400	140.600	0h25	16h32
	NEUTRALISATION	0,300		140.900	0h03	
D. ES 5	Carrefour Beauchail/ Piffeterie Bussac	0,00				16h35
A. ES 5	Carrefour route de Juicq/ch ; blanc	19.200				
STOP	Route de la mare Juicq	0,800				
CH 6	Vc Brizambourg	9.900	29.900	170.800	0h40	17h15
	NEUTRALISATION	0,100		170.900	0h03	
D. ES 6	Carrefour vc/vc Brizambourg	0,00				17h18
A. ES 6	Vc chez Tachet Ecoyeux	13.100				
STOP	Vc/vc chez Tachet Ecoyeux	0,300				
CH 6A	Parking lycee Palissy Saintes	12.000			0h40	17h58
CH 6B	Entrée Parc de regroupement parc expos	2.000	27.400	198.300	0h10	18h08
	PARC DE REGROUPEMENT				0h30	

SECTION 4

CH 6C	Sortie Parc de Regroupement / entrés assistance	0.00		198.300		18h38
	PARC ASSISTANCE				0h30	
CH 6D	Sortie Parc Assistance	0,500	0,500			19h08
CH 7	Carr. Rue des pommiers / vc 407 ECOYEUX	7.900	8.400	206.700	0h25	19h33
	NEUTRALISATION	0,300		207.000	0h03	
D. ES 7	Carrefour Beauchail/piffeterie Bussac	0,00				19h36
A. ES 7	Carrefour route de Juicq/ch ; blanc Juicq	19.200				
STOP	Route de la mare Juicq	0,800				
CH 8	RD 230 / rue chez Surand St Hilaire de V.	9.900	29.900	236.900	0h40	20h16
	NEUTRALISATION	0,100		237.000	0h03	
D. ES 8	Carrefour vc/vc Brizambourg	0,00				20h19
A. ES 8	Vc chez Tachet Ecoyeux	13.100				
STOP	Carrefour vc/vc Ecoyeux	0,300				
CH 8A	Parcking lycee Palissy Saintes	12.000	27.400		0h40	20h59
CH 8B	ENTREE PARC FERME	2.000	29.500	264.400	0H10	21h09